

PRODUITS ISSUS DE PÈRE NON APPROUVÉ : procédure pour faire constater les origines

Depuis la parution du décret n°2006-628 et de l'arrêté du 29 mai 2006 relatif aux races et appellations des équidés, les naisseurs ont la possibilité, à partir des naissances 2007, de faire constater les origines de leur poulain, ânon, mulet ou bardoton né en France issu d'une saillie en monte naturelle d'un père non approuvé et de leur faire porter l'appellation Origine Constatée. La procédure à suivre, expliquée ci-dessous, est indispensable pour ce faire, mais reste un choix pour le naisseur. S'il ne le souhaite pas et ne suit pas cette procédure, ses produits issus d'un père non approuvé porteront l'appellation Origine Non Constatée.

1^{ÈRE} ÉTAPE : DÉCLARER LA NAISSANCE

Le naisseur remplit le formulaire comportant un numéro unique de « déclaration d'une naissance issue de monte naturelle d'un père non approuvé », disponible sur demande auprès du SIRE par fax, courriel, courrier et téléphone. Le naisseur indique alors toutes les informations nécessaires à la constatation des origines, comme par exemple la date de naissance, les trois noms choisis commençant par la lettre de l'année (T en 2007), le niveau d'identification (loisir ou performance) choisi... et évidemment les noms, races et numéros SIRE des parents qui doivent donc être obligatoirement identifiés et pucés.

Le naisseur doit renvoyer au SIRE le formulaire de déclaration d'une naissance dans les 15 jours suivant celle-ci avec le paiement correspondant aux frais d'enregistrement et d'établissement des documents selon le niveau d'identification choisi (38 € pour le niveau loisir, 42 € pour le niveau performance) et aux frais du contrôle de filiation (75 € pour les produits issus de saillies non déclarées), soit un total de 113 € ou 117 €.

Il garde le double autocopié de la déclaration d'une naissance pour le relevé de signalement.



© LÉLOUP O.

2^{ÈME} ÉTAPE : RELEVÉ DE SIGNALLEMENT, IMPLANTATION D'UN TRANSPONDEUR ET PRISE(S) DE SANG

Avant le sevrage et avant le 31 décembre, le naisseur (ou son représentant) présente à l'identificateur choisi (vétérinaire ou agent des Haras nationaux) :

- le produit ;
- sa mère ;
- le document d'accompagnement de sa mère ;
- le double autocopié de la déclaration de naissance.

L'identificateur peut ainsi :

- vérifier l'identité de la mère ;
- procéder au relevé de signalement et à l'implantation d'un transpondeur ;
- effectuer la ou les prises de sang ;
- et noter les références du produit grâce au N° SIRE de la mère mais aussi au N° unique de la déclaration de naissance.

La prise de sang est nécessaire pour le contrôle de filiation. Elle concerne donc obligatoirement le produit et, si elle n'est pas déjà typée ADN, la mère. Il convient au naisseur de s'assurer que la mère est typée ADN mais aussi le père et à défaut de se charger de faire procéder au typage en accord avec le propriétaire de ce dernier.

Le naisseur (ou son représentant) paye l'identificateur pour le relevé de signalement et la pose de transpondeur, la ou les prises de sang et le déplacement.

LES ADRESSES UTILES

Demande de formulaire de déclaration d'une naissance issue de monte naturelle d'un père non approuvé

Les Haras nationaux - SIRE - Route de Troche - BP3 19231 Amac Pompadour Cedex
tél. 0811 90 21 31 / fax 05 55 73 94 83 /
courriel info@haras-nationaux.fr

Information typé(e) ADN / non typé(e) ADN

- par téléphone au 0892 70 79 60 de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi (0,337 HT/min d'un poste fixe) ou
- sur le site www.haras-nationaux.fr avec les choix successifs : Professionnels > Interroger le S.I.R.E. > Information sur un cheval

Coordonnées d'un identificateur

- vétérinaire : annuaire téléphonique ou sur le site www.haras-nationaux.fr avec les choix successifs : Professionnels > adresses utiles > vétérinaires habilités
- agent des Haras nationaux : accueil des Haras nationaux par téléphone : 0811 90 21 31 / fax 05 55 73 94 83 / courriel info@haras-nationaux.fr ou sur le site www.haras-nationaux.fr avec les choix successifs : Professionnels > adresses utiles > centres techniques

Véronique MORIN